



CADRE DE VIE, MAIRIE

Interdiction de l'usage de pétards et feux d'artifice

En raison d'abus constatés récemment, provoquant des nuisances sonores, l'usage de pétards, d'artifices, de feux d'artifice, de pièces d'artifices et tout autre matériel à usage de divertissement, de pièces d'artifices et tout autre matériel à usage de Béthune jusqu'au 21 septembre. Toute infraction sera sanctionnée, avec



SOURD OU MALENTENDANT



1CLIC

Publié le 23 juillet 2021